



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Samedi 28 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt huit mars à 9 h 30, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guillaume CARASSIO.

Présents : Guillaume CARASSIO – Frédérique CHANAL – Mickaël LE NÔTRE – Marie-Hélène SENNAC – Théo VILLAR – Valérie DELORME – Henri BOURGUIGNON – Odette DESGIGOT – Gérald PRAS – Romane PELLET – Pierre LEFEBVRE – Sabine ARPINO – Luc REHMET – Nathalie CHANTEUX – Jean PHILIBERT – Nadine JANON MENZILDJIAN – Laurent CHARNAY – Claude CHALVIN – Guy GUERRAZ – Dorothee LEVERT REVOL – Daniel ROTA – Giuseppe FERRARA – Marie JAY – Nathalie VIAL – Alain CIPRIANI – Damien FOSSA – Gaëlle FAOU – Patrick LOMBARD – Céline GRANGÉ

Secrétaire de séance : Romane PELLET

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	29
Procurations :	0
Votants :	29

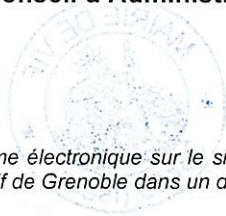
Le Quorum est atteint

Délibération n°2026/18

Élection des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Envoyé en Préfecture le

Publié le



Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 28 MARS 2026

Délibération N°2026/18

Objet : Élection des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Vu les articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant les listes en présence ;

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection **décide** :

- **D'ELIRE**, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret les membres en son sein pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS de Vif , **par 29 suffrages obtenus** :
 - Madame Odette DESGIGOT
 - Madame Sabine ARPINO
 - Madame Nathalie CHANTEUX
 - Madame Claude CHALVIN
 - Marie JAY
 - Monsieur Damien FOSSA
 - Madame Céline GRANGÉ

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la présente délibération.

ANNEXE(S) :

Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance ,

Romane PELLET



Le Maire,

Guillaume CARASSIO

RÉSULTAT DU VOTE :

29 suffrages exprimés